

Communauté de Communes du
Ried de Marckolsheim

Le dynamisme d'un territoire



Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

1) Le cadre législatif

Le Conseil de Communauté est invité à engager le débat d'orientations budgétaires (D.O.B), conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 08 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Les membres du Conseil sont ainsi amenés à exprimer les orientations et choix généraux pour l'année en cours et les 3 années à venir. Le Conseil doit également indiquer comment ces orientations seront déclinées en actions.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas un caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, codifiée aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le D.O.B constitue la première étape du cycle budgétaire qui rythme la vie de la collectivité et conditionne son action. Il doit permettre aux membres du Conseil de Communauté :

- D'être informés de l'évolution des données économiques internationales, nationales et locales ;
- De connaître les orientations de l'Etat concernant le secteur public local ;
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et des engagements pluriannuels envisagés ;
- De traiter de la structure et de la gestion de la dette suite à l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;
- De connaître l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées ultérieurement dans le budget primitif.

Les orientations budgétaires pour 2018 seront examinées pour le budget principal et les budgets annexes.

2) Le contexte économique et institutionnel

a) Consolidation de la croissance pour la zone euro.

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation (passée de 0,2% en 2016 à 1,5% en 2017), devrait se maintenir en 2018 (1,5% attendu en moyenne) pesant sur la croissance.

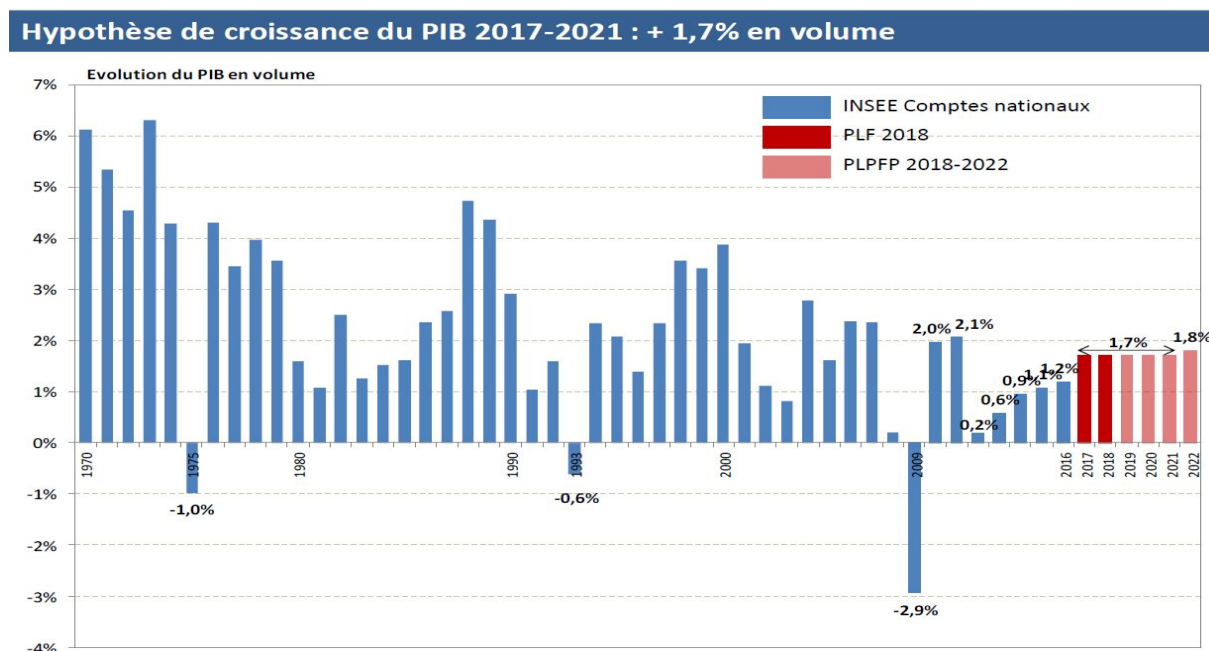
Selon les prévisions de la société NATIXIS, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre + 2,4% en moyenne en 2017 après + 1,8% en 2016. Bien que bénéficiant d'un environnement international porteur, la zone euro profite d'une croissance davantage portée par des facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises.

En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne + 1,9%, dès lors que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité se dissiperont.

A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir et retourner à son niveau potentiel.

Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

b) Une croissance au-delà du potentiel pour la France.

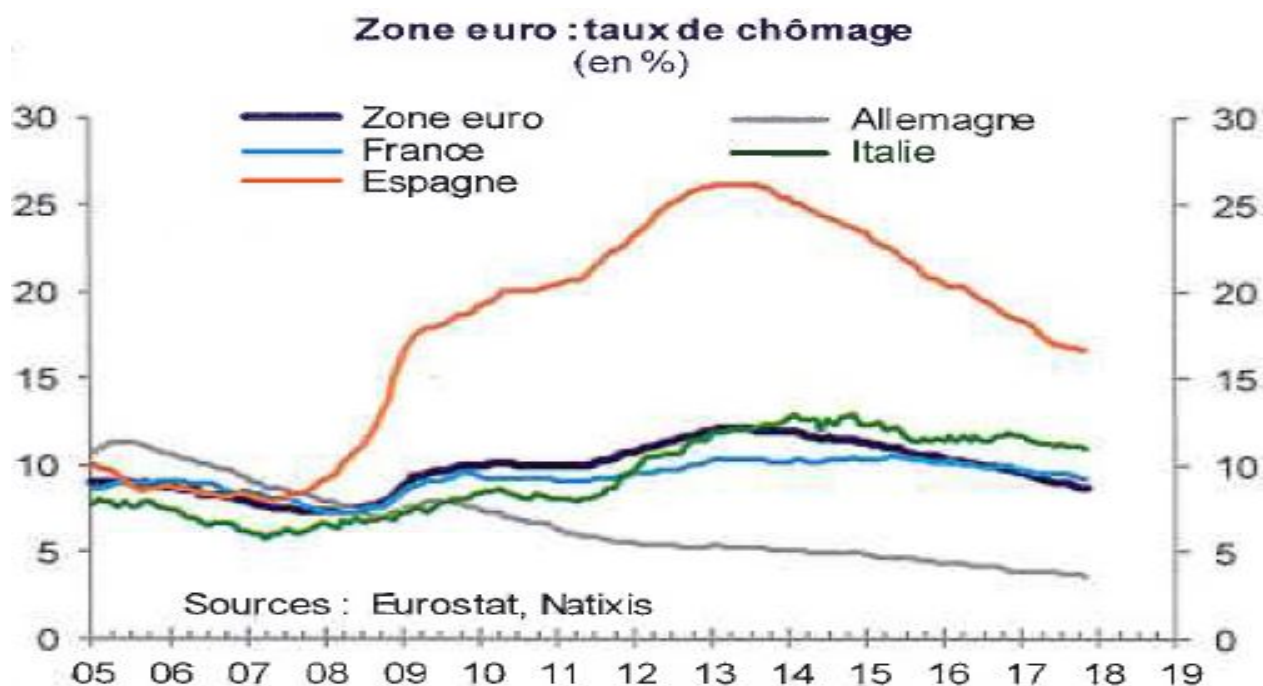


Au trimestre de l'année 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,6% trimestre par trimestre, s'inscrivant dans le prolongement des 4 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% trimestre par trimestre depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française.

En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder, en 2017, la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,9% en moyenne pour 2017 et +1,8% en 2018, avant de décélérer à + 1,4% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

Les hypothèses de l'INSEE étant, pour le projet de Loi de Finances 2018, de 1,7% de croissance pour les quatre prochaines années.



La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages, comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3^{ème} trimestre 2017 (14,5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir légèrement à la hausse pendant l'été (9,6% en juillet et août), suite à la fin de la prime d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.

Depuis le taux de chômage est reparti à la baisse atteignant 9,2% en novembre. Il est estimé à un taux légèrement supérieur à la moyenne européenne pour 2018 et largement au-dessus du taux allemand.

c) Un retour progressif de l'inflation.



A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables, malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation a atteint 1% en 2017, un niveau bien supérieur à 2016 (0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,2% en 2018.

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,21 mi janvier 2018, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,3% au 3^{ème} trimestre. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement en fin d'année.

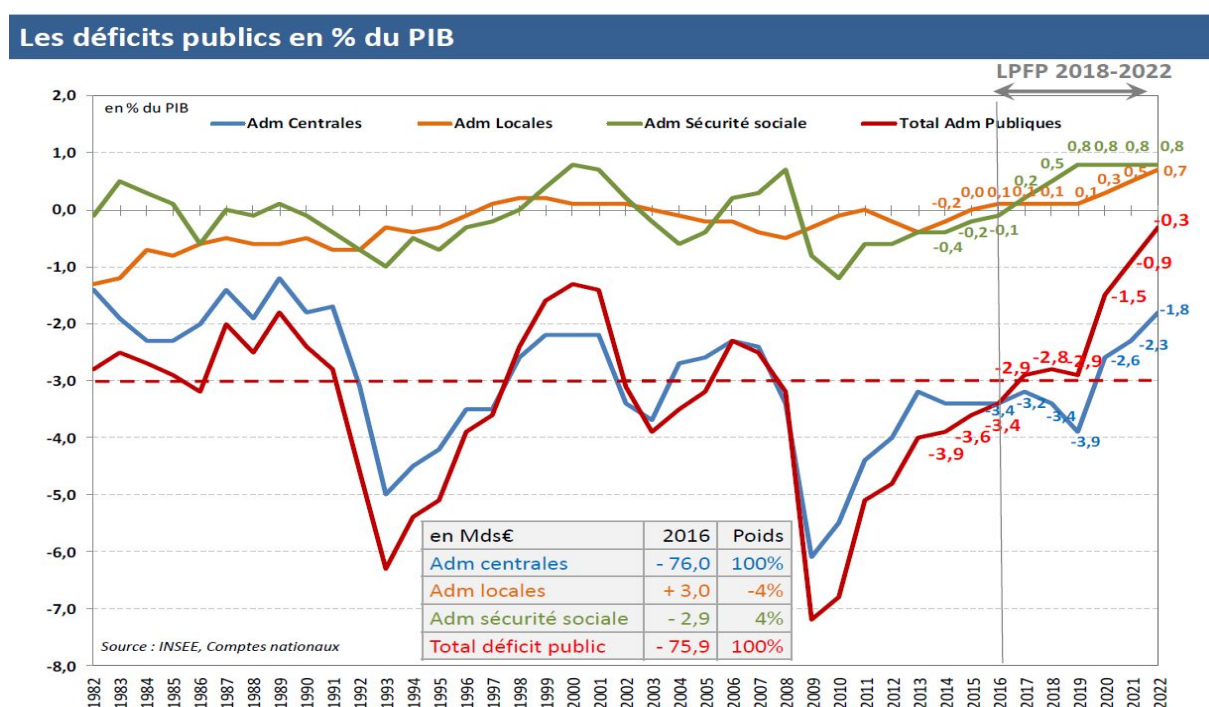
Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro) et en dépit de la légère remontée des taux d'intérêt, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier semestre, ralentissant au 3^{ème} trimestre en raison notamment des moindres renégociations. A contrario, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au 3^{ème} trimestre.

d) Une lente consolidation budgétaire.

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

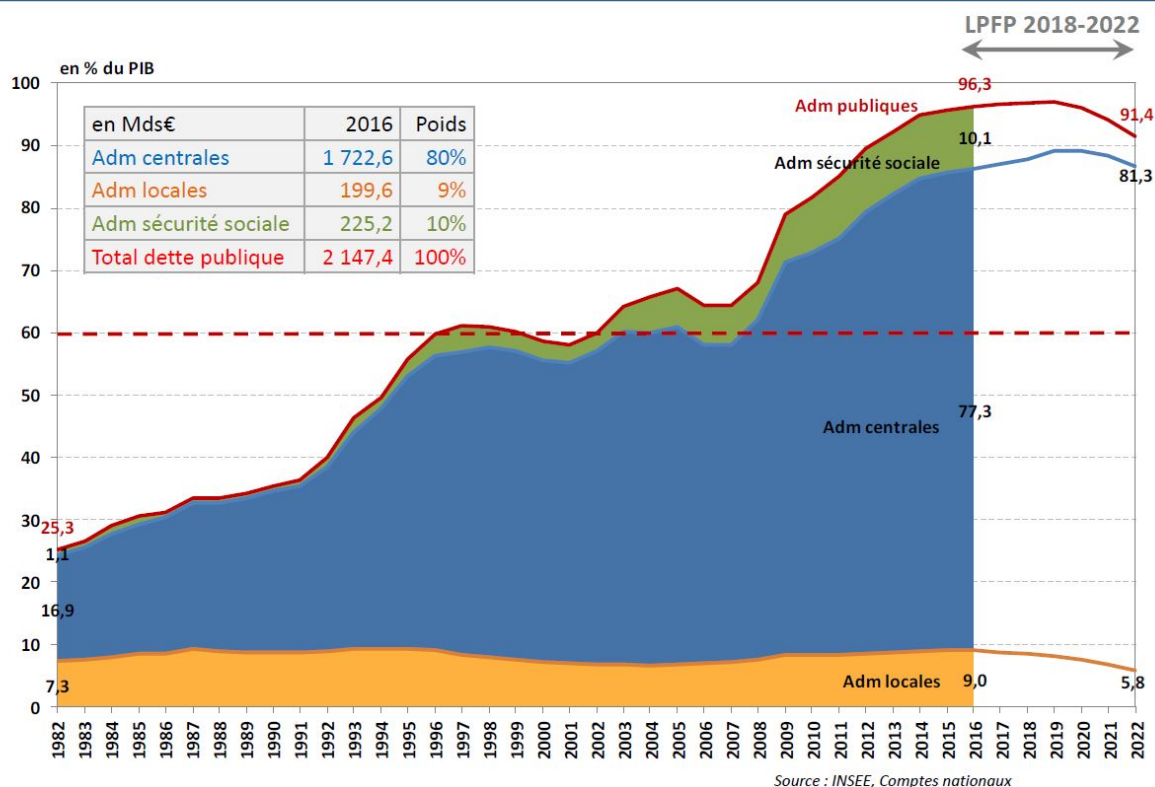
Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit.



On note que l'origine des déficits publics provient principalement du déficit des administrations centrales (l'Etat) qui représente en 2016 un montant de 76 Mds d'€ soit 3,4 % du PIB. Le solde des administrations locales est excédentaire de 3 Mds d'€. Mécaniquement, l'origine de la dette publique française résulte également en majorité de l'Etat. Les administrations locales concourent à raison de 9% à la dette publique, alors que ce montant est de 80% pour les administrations centrales.

La dette publique en % du PIB



e) Principales tendances sur les finances locales

Plus que la loi de finances pour 2018 (LFI), c'est probablement la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

Elle définit ainsi la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif se fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

A l'accoutumée de ces dernières années, la LFI 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui nécessite au passage l'élargissement des variables d'ajustement. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal mise en œuvre en 2011 pour compenser intégralement, et de façon pérenne, la suppression de la taxe professionnelle en fera désormais partie.

A ces mesures « ordinaires » viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures. L'une, même si elle avait été déjà annoncée, touche le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat. L'autre, concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années, au titre de la contribution

des collectivités locales au déficit public, par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Ce dernier point constitue un changement important de paradigme dont les contours définis par la LPFP astreignent les collectivités à encore plus de vertu.

Le législateur leur demande, en effet, de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards € d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,8 points de PIB en 2022 au lieu de 8,7 points en 2017.

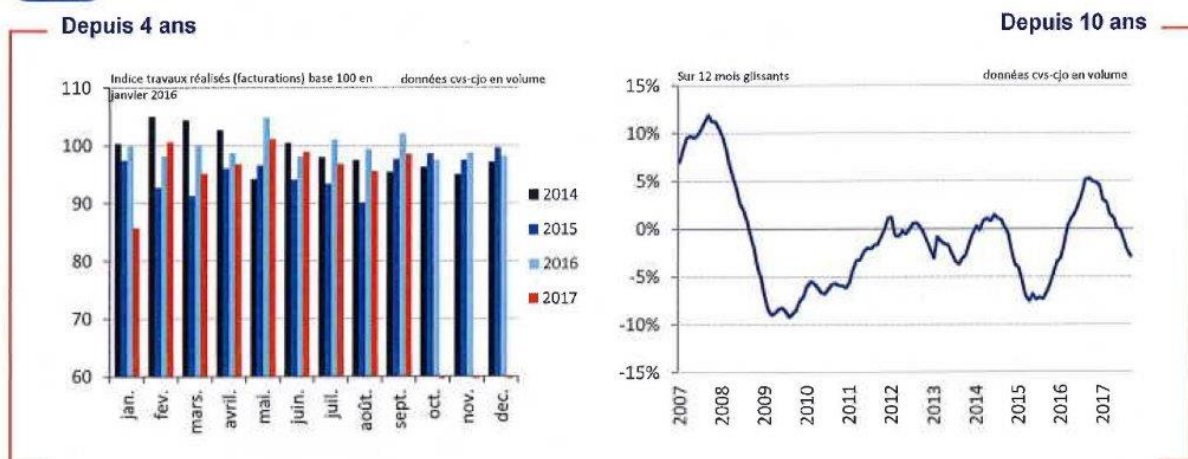
Les collectivités locales les plus importantes devront ainsi dégager 0,7 point de PIB (0,1 aujourd'hui) d'excédent budgétaire en 2022 (soit 19,5 milliards €). Pour atteindre cet objectif, leurs dépenses de fonctionnement devront baisser de 1,1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat et leurs besoins de financement diminuer.

Concrètement, cela se traduit pour ces collectivités locales (Régions, Départements, Métropoles, Intercommunalités et Communes dont les dépenses réelles de fonctionnement exposées au compte de gestion 2016 excèdent 60 M€) par une contractualisation avec l'Etat sur des objectifs en terme de dépenses de fonctionnement (limitation à une hausse de 1,2 % inflation comprise) et de réduction du besoin de financement (recours à l'emprunt).

En dépit de ces mesures, l'ambition affichée est aussi de ne pas pénaliser l'investissement. Les aides dont les collectivités devraient bénéficier à hauteur de 10 milliards-sur un total de 57-du grand plan d'investissement, sur la période 2018-2022, lancé par le Gouvernement en septembre 2017 contribueraient à les soutenir. Cette attention à l'égard des collectivités locales se justifiant notamment par la situation des secteurs du bâtiment et des travaux publics fortement dépendant de la commande publique.

A cet égard, on note, fin 2017, une amélioration fragile du secteur de l'artisanat, alors que celui des travaux publics reste en attente d'une hausse de son activité.





	M/M-1	M/M-12	3 mois glissants	Cumul depuis janvier	12 mois glissants
Données brutes	45,4%	-0,4%	-0,4%	1,2%	1,4%
Données cvs-cjo à prix courants	3,3%	-1,1%	-1,5%	-0,2%	0,2%
Données cvs-cjo à prix constants	3,1%	-3,5%	-3,9%	-3,7%	-2,9%

3) Les éléments de prospective.

a) *La mise en œuvre des nouvelles compétences issues de la loi NOTRe*

La loi n°2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République renforce le degré d'intégration des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences, celles des Communautés Urbaines et des Métropoles ayant déjà été étoffées par la loi MAPTAM.

La loi a modifié, d'abord, la définition légale de la compétence « développement économique » en supprimant l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activité économique.

Cette modification s'est traduite par le transfert à l'intercommunalité de la zone située à Hilsenheim au lieudit « Kuhfuerst » le 1^{er} janvier 2017. L'année écoulée a permis d'arrêter les modalités financières et patrimoniales de ce transfert retracées dans le budget annexe *ad hoc* et qui sont les suivantes :

- Cession des terrains restant à vendre par la Commune à l'€ symbolique ;
- Prise en charge par la Communauté de Communes de l'emprunt restant dû au 1^{er} janvier 2017 et des charges afférentes ;
- Réalisation de la voirie définitive par l'intercommunalité ;
- Prise en charge des frais d'entretien de la zone par la CCRM ;
- Restitution d'une partie de la vente MODULWOOD, réalisée en 2017, par la Commune, à la Communauté de Communes pour un montant de 62 405 € ;
- Maintien du régime fiscal en vigueur au niveau de la zone pour permettre à la Commune de bénéficier de la fiscalité économique ;
- Transfert en nature et pleine propriété à titre gracieux de la voirie et des espaces verts internes à la zone à la Communauté de Communes ;

- Prise en charge des frais d'acte relatifs au transfert patrimonial par la Communauté de Communes.

Le « soutien aux activités commerciales » reste soumis à l'intérêt communautaire. L'année 2018 sera consacrée à la définition, par le Conseil de Communauté, de cet intérêt communautaire.

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a, pour l'exercice de la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations », adhéré au SDEA d'Alsace- Moselle depuis le 1^{er} janvier 2017. Son financement est assuré par le biais de la taxe GEMAPI dont la recette attendue est de 200 000 € en 2018.

L'année passée a été, aussi, marquée par la mise en œuvre des nouvelles modalités d'exercice de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». Dans ce cadre, le montant des frais d'entretien de la voirie facturé par les communes à la Communauté de Communes s'est élevé à environ 16 000 €. Devant les difficultés matérielles qu'ont rencontrées certaines communes quant à l'établissement de la facturation, les élus seront invités à en revoir les modalités, afin d'aboutir à un système plus simple et moins chronophage.

Par ailleurs, conformément à la décision prise par l'Assemblée délibérante, lors de sa dernière séance, les statuts devraient être modifiés par la restitution aux communes de la compétence facultative « Conseil et assistance en matière de prévention incendie ».

Enfin, les questions d'une contribution éventuelle de la Communauté de Communes aux participations communales possibles au Syndicat Mixte des Brigades Vertes du Haut-Rhin qui pourrait être plus qu'actualité avec la mise en œuvre de la future police de sécurité au quotidien et de l'exercice de la compétence « Très Haut Débit » devront être tranchées en 2018. Les coûts estimés respectifs étant de 155 000 € en fonctionnement pour les Brigades Vertes et de 875 000 € en investissement pour le Très Haut Débit 1^{ère} tranche.

Les incidences financières.

Les incidences en terme de charge financière nette seraient les suivantes :

	2017*	2018	2019	2020	2021
Compétence GEMAPI	75 000 €	0€	0 €	0 €	0 €
Compétence Développement économique	0 €	8 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Modification des conditions d'exercice de la compétence Voirie	150 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
Conseil et assistance en matière de prévention incendie	0 €	-45 350 €	-77 810 €	-77 810 €	-77 810 €
TOTAL	225 000 €	37 650 €	17 190 €	17 190 €	17 190 €

**Chiffres inscrits au budget primitif*

b) Les autres perspectives statutaires.

La Communauté de Communes exerce un certain nombre de prérogatives en lieu et place des communes membres. Certaines de ces compétences, bien qu'inscrites dans les statuts, restent en friche ou à développer, comme par exemple :

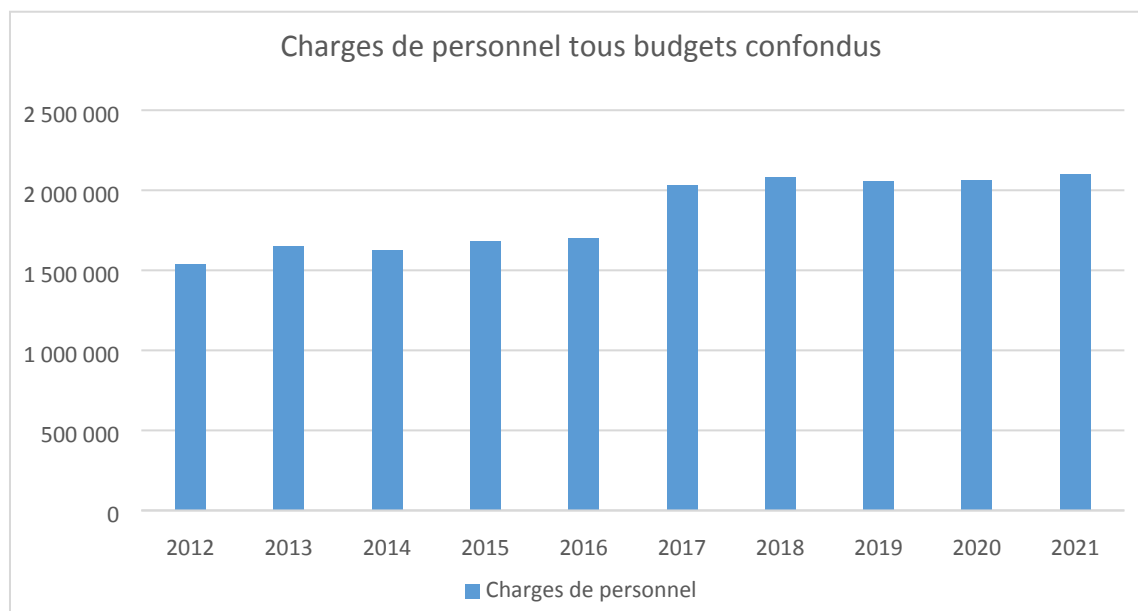
- la zone d'activités du Kohlholtz à Marckolsheim ;
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- l'animation et la gestion du parc forestier du Rhinwald ;
- le soutien et la réalisation d'actions en faveur des personnes âgées et dépendantes ;
- la politique d'insertion des personnes en difficultés (insertion professionnelle, emploi) ;
- les actions visant à renforcer la coopération transfrontalière ;
- la mise en place et l'exploitation d'un Système d'Information Géographique (SIG), cette problématique sera appelée à être davantage exercée avec le recrutement prévu d'un géomaticien ; ceci, dans le cadre de l'obligation faite aux collectivités de procéder à un géo-référencement de leurs réseaux.

A noter aussi, bien que cela ne concerne pas des perspectives statutaires, l'obligation pour la collectivité de se mettre en conformité, d'ici le mois de mai, avec la nouvelle réglementation en matière des données individuelles.

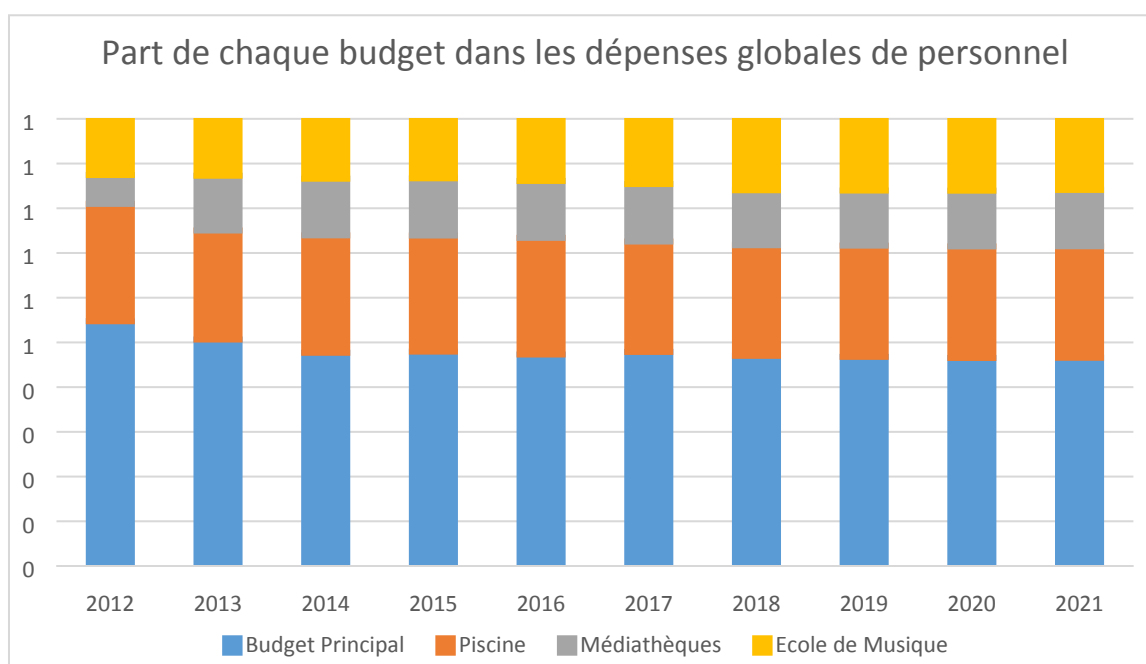
Le choix du traitement en interne de cette problématique a été décidé par des réaffectations de missions à certains agents (économie : 40 000 €).

c) La Gestion des Emplois et des Compétences : bilan et perspectives.

b.1.) Evolution des dépenses de personnel depuis 2012 et prospective



Les chiffres antérieurs à 2017 sont les données figurant aux différents comptes administratifs.



L'ensemble des charges de personnel (tous budgets confondus) devrait s'établir à 2 103 000 € en 2021.

En 2018, le montant devrait être de 2 080 000 € (+2,5% par rapport à 2017). Cette évolution s'explique par le recrutement d'un ingénieur pour assurer les missions de géomaticien (+41 000 €), le traitement, sur une année, du poste de chargé de développement économique et touristique (+51 000 €), le recrutement du responsable des ressources humaines (+48 000 €), la pérennisation du poste d'agent technique précédemment employé sous le statut de CAE(+21 000 €) et l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » estimé à +1,7%. En outre, ce montant est aussi touché par la revalorisation du traitement du directeur de l'Ecole de Musique qui assure depuis le mois de novembre 2017, la fonction de Directeur du pôle « Animation du Territoire » (+26 000 €).

Cette hausse de frais devrait être atténuée par le départ des deux agents à la retraite en 2018 et permettre, ainsi, une hausse prévisionnelle de 2% de la masse salariale globale.

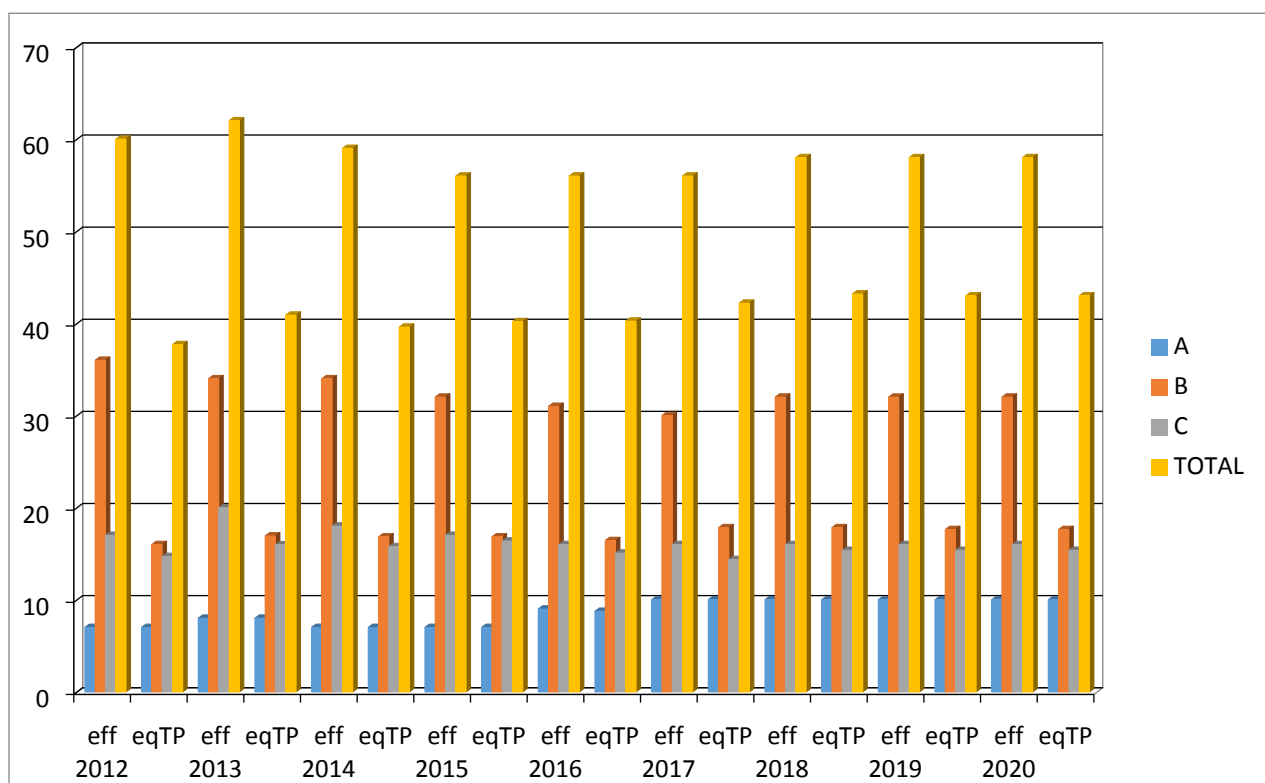
Aucun autre recrutement n'est programmé sur la période 2018-2021.

b.2.) Heures supplémentaires

HS	2012	2013	2014	2015	2016	2017
personnel titulaire	342	0	0	0	0	0
personnel contractuel	0	0	0	0	0	0
total	342	0	0	0	0	0

Plus aucune heure supplémentaire n'est payée depuis 2012. Elles font l'objet de récupération.

b.3.) La structure des effectifs.

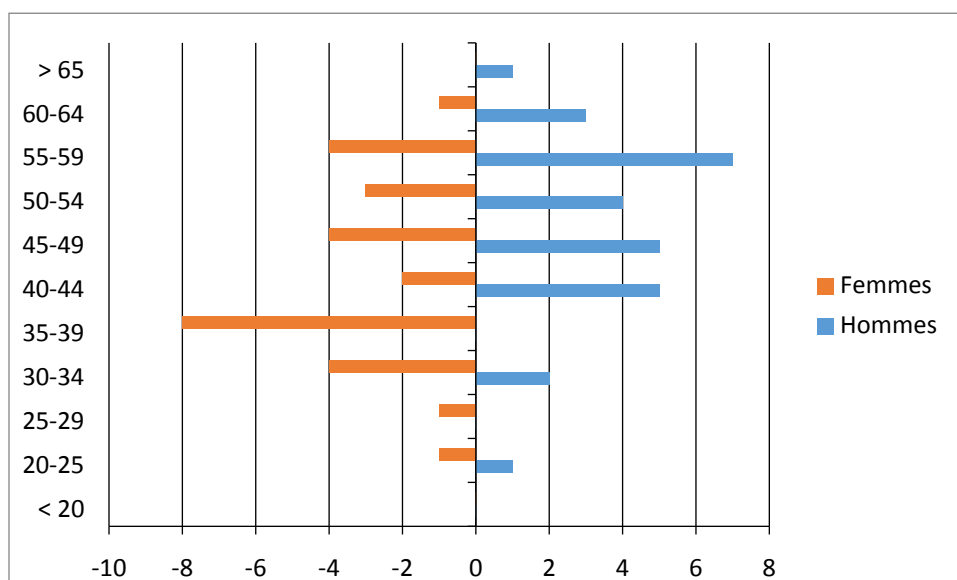


Le nombre d'agents reste stable depuis 2012 pour avoisiner les 60. Le 31 décembre 2017, la Communauté de Communes emploie 56 agents. (60 en 2012). Le nombre d'ETP augmente, par contre, jusqu'en 2017 pour s'établir à 42,3 (37,7 en 2012) puis se stabilise, dès 2018, à 43,3, compte tenu de la résorption de 2 emplois précaires et du turn over agents.

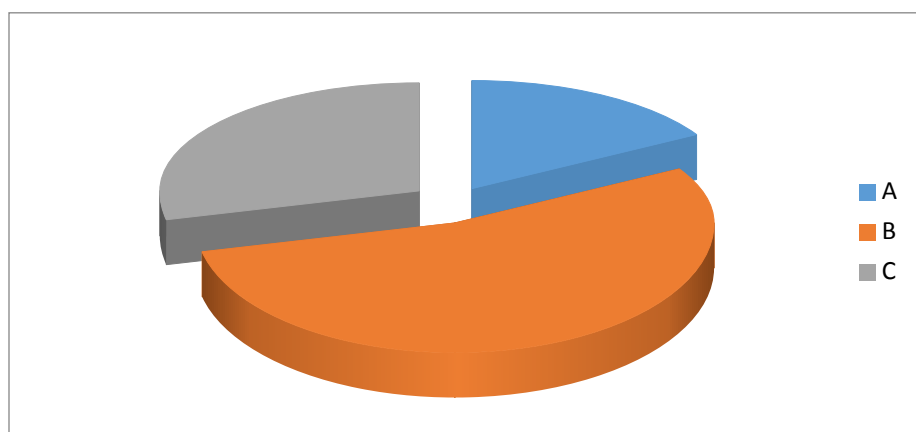
L'effectif de la Collectivité est composé majoritairement d'agents de catégorie B (principalement au niveau de l'Ecole de Musique Intercommunale). Les agents de catégorie C se trouvent majoritairement au niveau de la piscine, des médiathèques et des services techniques. Les agents de catégorie A se situent principalement au niveau du siège.

b.4.) La pyramide des âges.

L'effectif de la Communauté de Communes est composé de 28 hommes et 28 femmes. La population féminine se situe principalement dans la tranche d'âge 35-39 ans, alors que la population masculine dans la tranche 55 -59 ans.



b.5.) La répartition des effectifs par catégories.



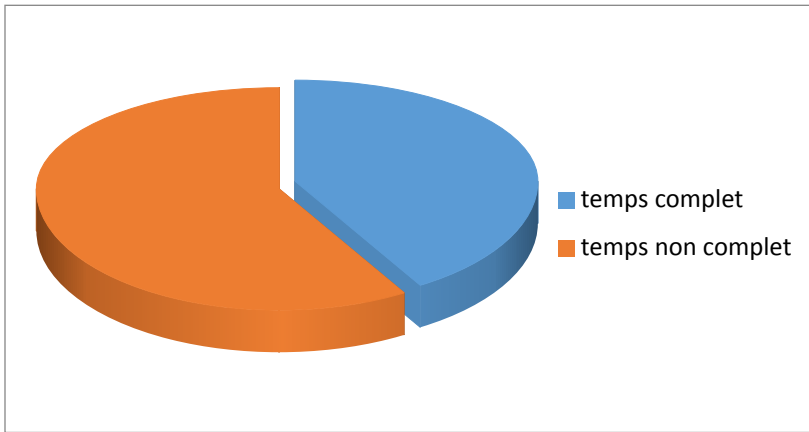
b.6.) Répartition des effectifs par filières et par genre

filière	genre				totaux	
	F		H			
Administrative	7	25,0%	4	14,3%	11	19,6%
Technique	3	10,7%	8	28,6%	11	19,6%
Culturelle	16	57,1%	10	35,7%	26	46,4%
Sportive	2	7,1%	5	17,9%	7	12,5%
Incendie	0	0,0%	1	3,6%	1	1,8%
totaux	28	100,0%	28	100,0%	56	100,0%

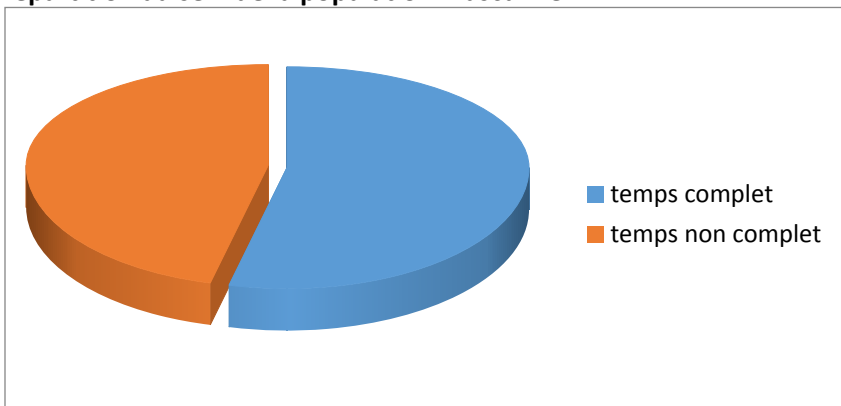
Près de 47% des agents sont employés par la filière culturelle (incidence des professeurs de l'École de Musique Intercommunale).

b.7.) Répartition des emplois à temps complet et non complet

Répartition au sein de la population féminine

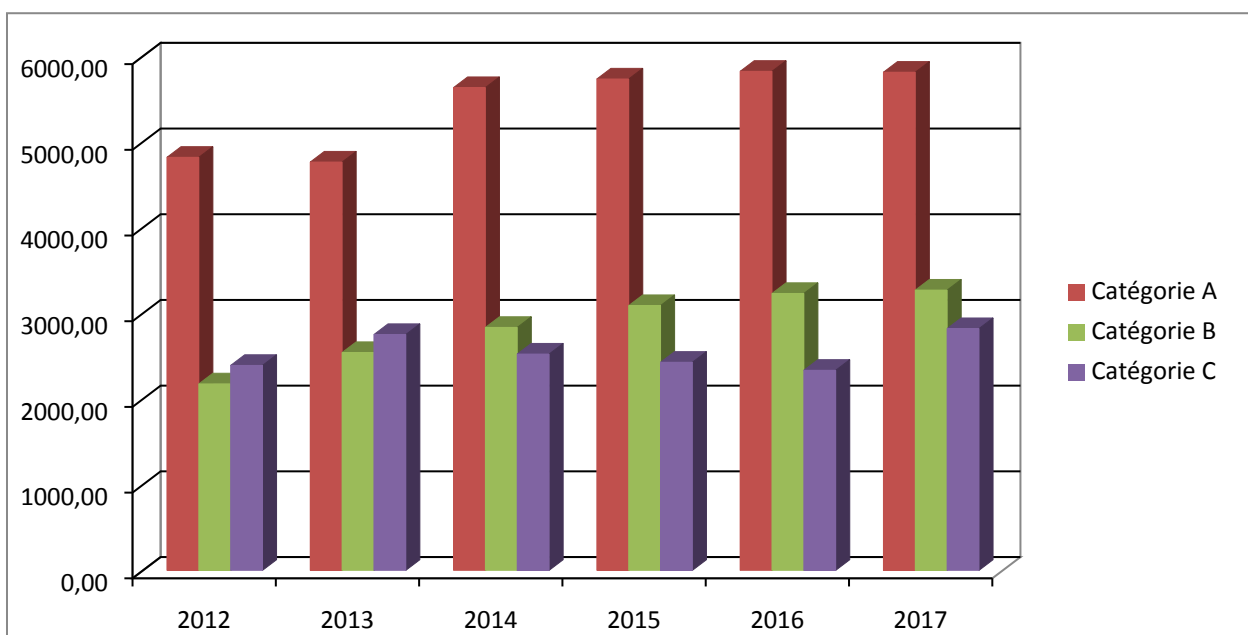


Répartition au sein de la population masculine



Les agents de sexe féminin occupent en grande partie un emploi à temps non complet. L'inverse se constate pour la population masculine, où les emplois à TNC sont occupés par les enseignants de l'Ecole de Musique,

b.8.) Coût salarial par catégorie et par agent.



En 2017, le coût salarial brut mensuel par employé des agents de catégorie A est de 5 812 € (5 823 € en 2016), celui des agents de catégorie B de 3 270 € (3 230 € en 2016) et des catégories C de 2 840 € (2 334 € en 2016).

Coût net salarial par budget par catégorie et par agent.

	Budget Principal	Budget Piscine	Budget Médiathèques	Budget EMI
Catégorie A	3 324 €	3 306 €	2 308 €	2 204 €
Catégorie B	2 298 €	2 204 €	1 689 €	1 199 €
Catégorie C	1 656 €	1 511 €	1 493 €	

c) Structure et gestion de la dette

L'encours de la dette, tous budgets confondus, s'élève à 4 436 559,85€ au 1^{er} janvier 2018. Il se répartit en 15 emprunts (y compris les avances du Département pour la viabilisation de la zone de Marckolsheim).

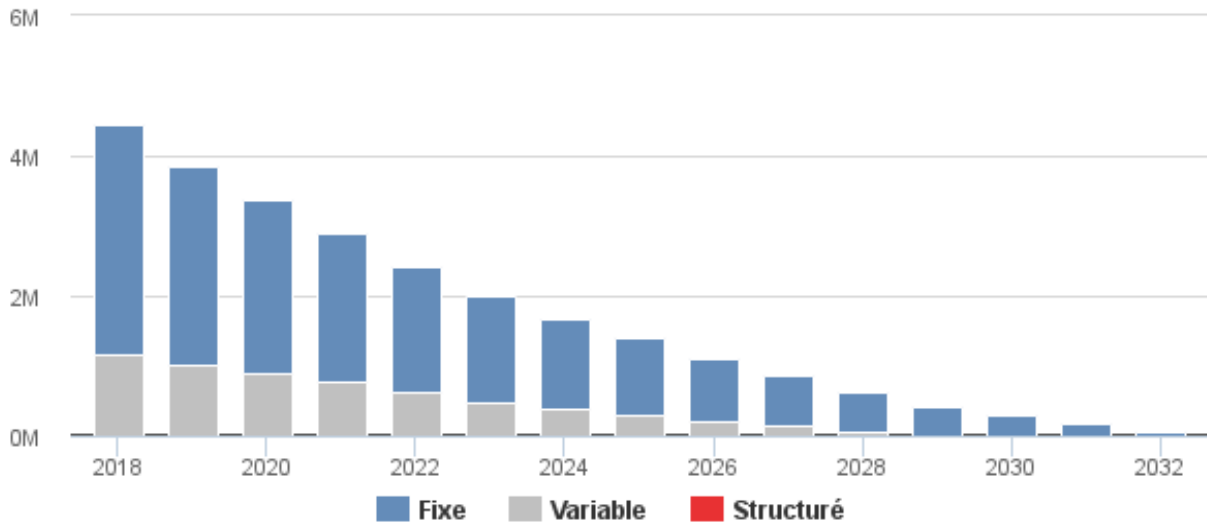
L'encours par rapport à 2017 a augmenté de 942 518,65 €, suite à la conclusion d'un emprunt de 1 163 000 € pour la construction de la gendarmerie intercommunale de Marckolsheim et le transfert du prêt de 297 505,84 € contracté par la commune d'Hilsenheim pour la viabilisation de sa zone d'activités.

Sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 3 mois et sa durée de vie résiduelle de 14 ans et 8 mois. Son taux actuariel est de 1,70 % et son taux moyen de 1,69 %.

Pour 2018, le remboursement de la dette permettra de réduire l'encours de la dette de 580 804,18 €.

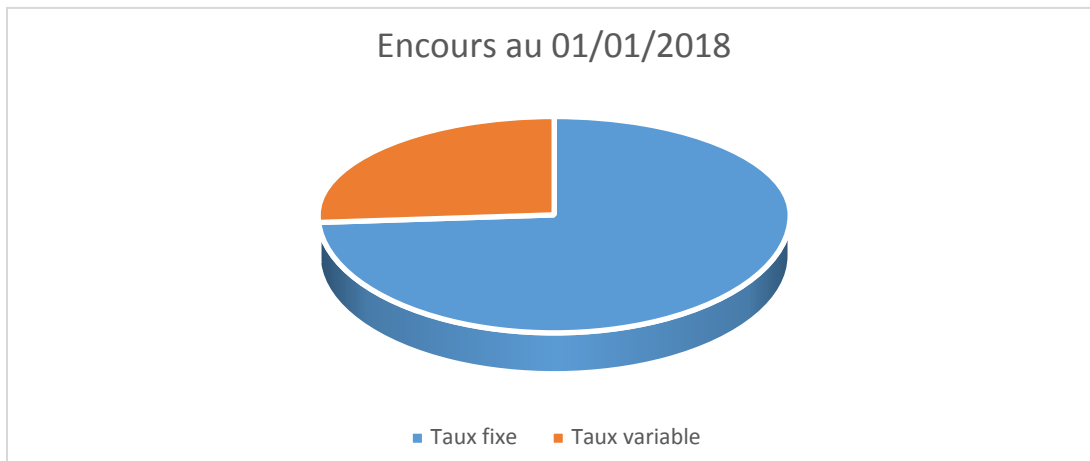
c.1.) Le profil d'extinction de la dette.

Evolution annuelle de l'encours



En l'état actuel, l'ensemble de la dette devrait être amorti en 2032.

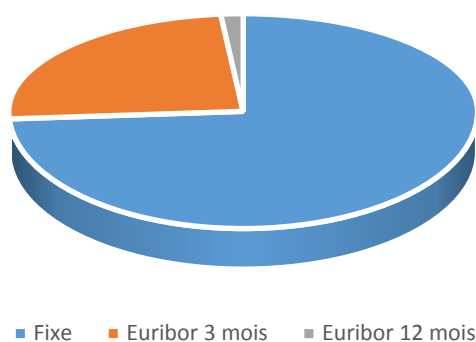
c.2.) La structure par taux.



L'endettement de la Collectivité est contracté majoritairement à taux fixe (74% de l'encours).

c.3.) La structure par index

Répartition de l'encours par index



12 emprunts sont contractés à taux fixe.

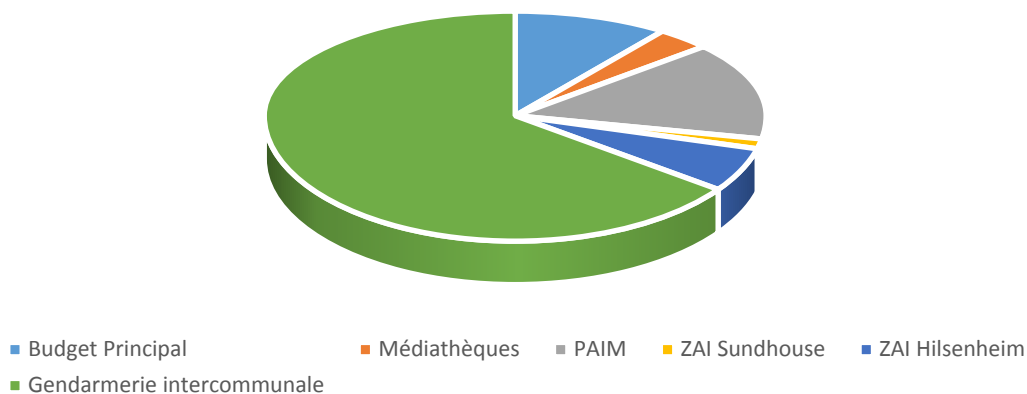
Ils représentent un montant de 3 281 826,24 €.

2 emprunt est conclu sur l'index EURIBOR 3 mois pour une somme de 1 073 284,63 €.

1 emprunt est souscrit sur l'index EURIBOR 12 mois pour un montant de 81 498,98 €.

c.4.) La répartition par budget.

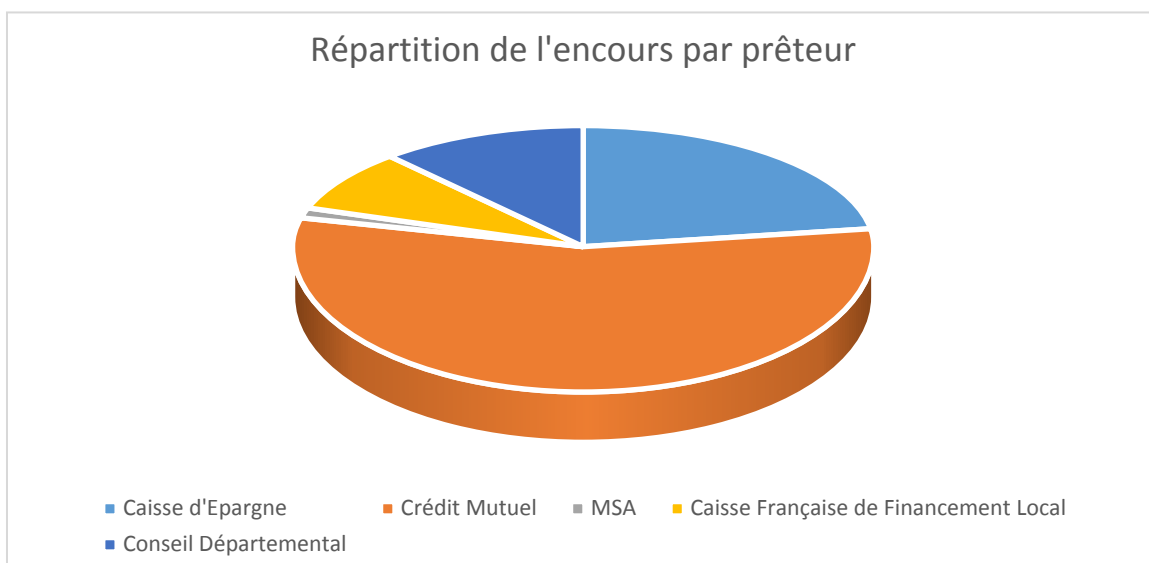
Répartition de l'encours par budget



Le budget annexe Gendarmerie absorbe 65% de l'encours de la dette avec un montant de 2 883 645,27 €.

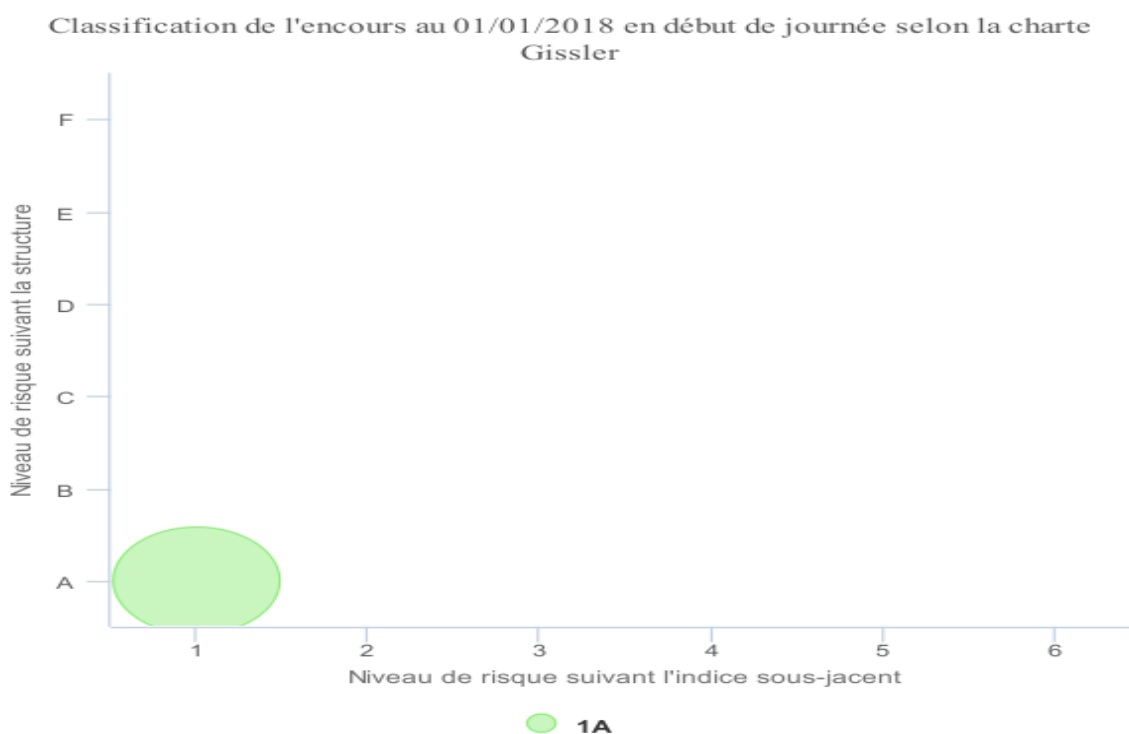
Viennent ensuite la PAIM avec 13% (578 400 €) de l'encours, le budget principal avec 11 % (506 276,91 €), la ZAI d'Hilsenheim avec 6% (255 261,41 €), le budget Médiathèques 4 % (156 277,77 €) et le budget ZAI Sundhouse 1%(56 698,64 €) de l'encours.

c.5.) *La répartition par prêteur.*



La dette est contractée principalement auprès du Crédit Mutuel (55 %) et de la Caisse d'Épargne (23%).

c.6.) *Classification de l'encours selon la charte GISSLER.*

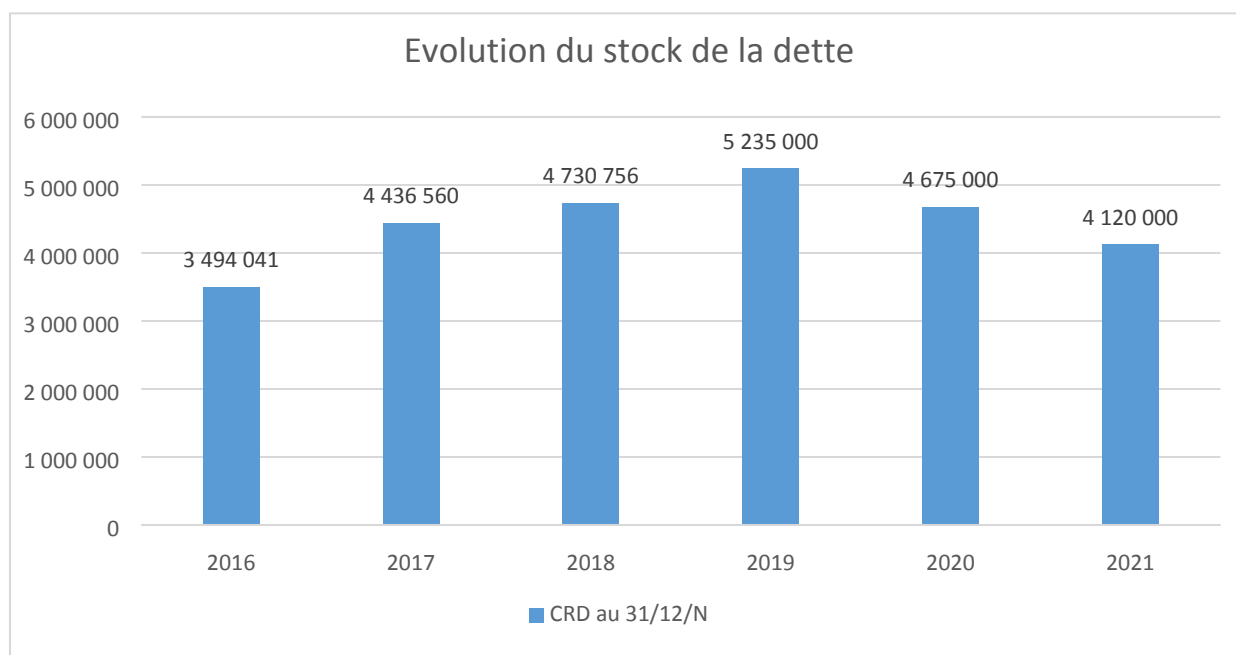


L'encours de la dette est classé au sens de la charte GISSLER en catégorie 1-A (sans risque) étant donné qu'il n'est composé d'aucun emprunt dit « toxique ».

c.7.) *Les perspectives.*

L'encours de la dette devrait être impacté sur la période 2018-2021 par les éléments suivants :

- La réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € pour les travaux de rénovation de la piscine intercommunale qui devrait mobiliser une annuité de 80 000 € (2019) ;
- La conclusion d'un prêt de 875 000 € auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pour le financement de la 1^{ère} tranche du Très Haut Débit qui devrait représenter une annuité de 29 200 € (2018).

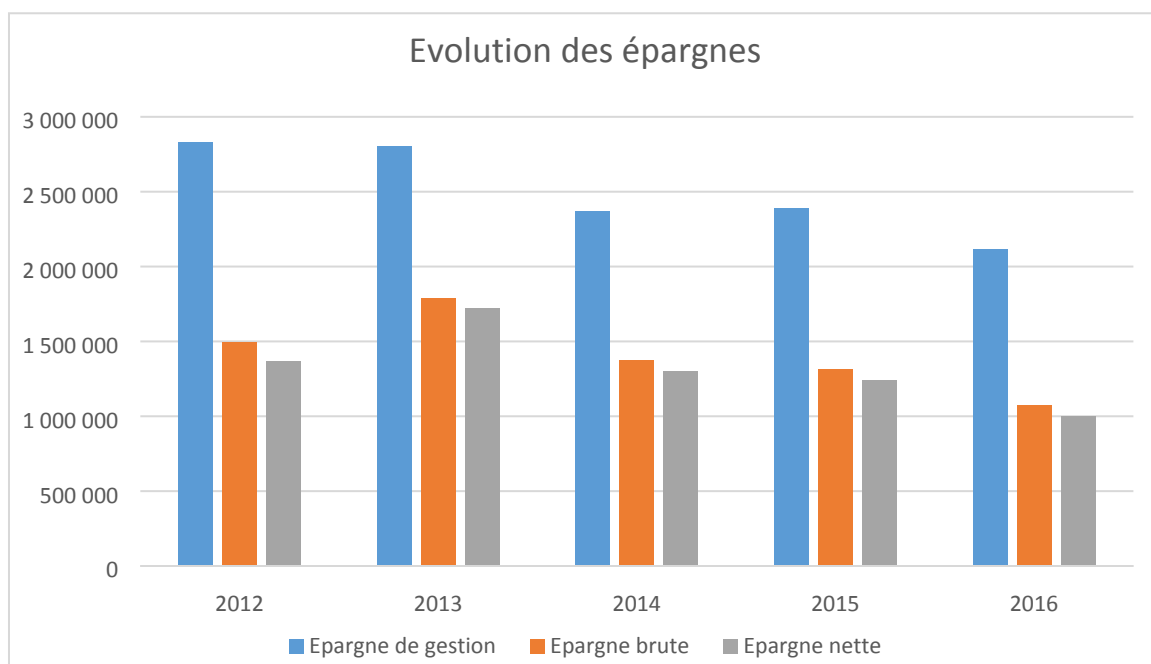


Le graphique ci-dessus donne une valeur estimative du stock de la dette entre 2018 et 2021. Cette valeur est susceptible d'évoluer en fonction du rythme de la commercialisation des lots au sein du Parc Intercommunal de Marckolsheim et de la Zone de Sundhouse, mais aussi des décisions politiques à prendre quant au financement des investissements inscrits au Budget Principal.

4) La situation financière de la Communauté de Communes (Budget Principal).

Fin 2016, dernier exercice connu, l'épargne de gestion s'élève à 2 116 135 € (2 388 562 € en 2015 : -11,40%), l'épargne brute à 1 074 545 € (1 309 686 € en 2015 : -17,95 %) et l'épargne nette à 998 489 € (1 236 575 € en 2015 : -19,25%).

Après une diminution en 2014, elles sont orientées à la baisse. Néanmoins, leur niveau se situe au-dessus de la moyenne nationale et départementale pour les collectivités de même structure et de même strate démographique.

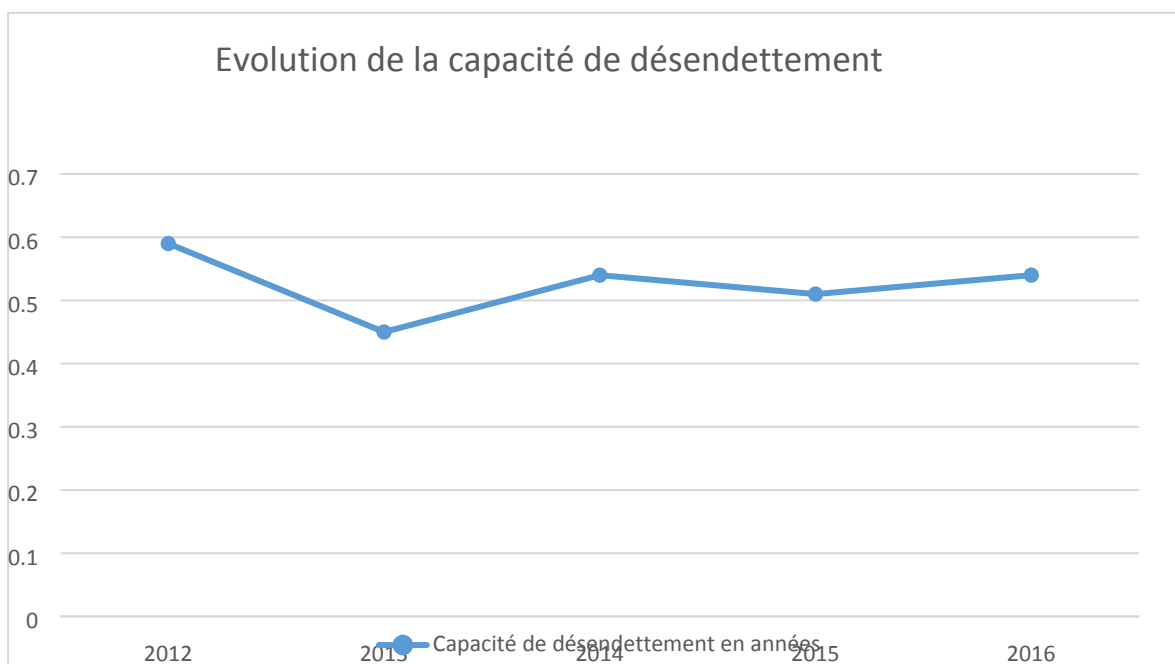


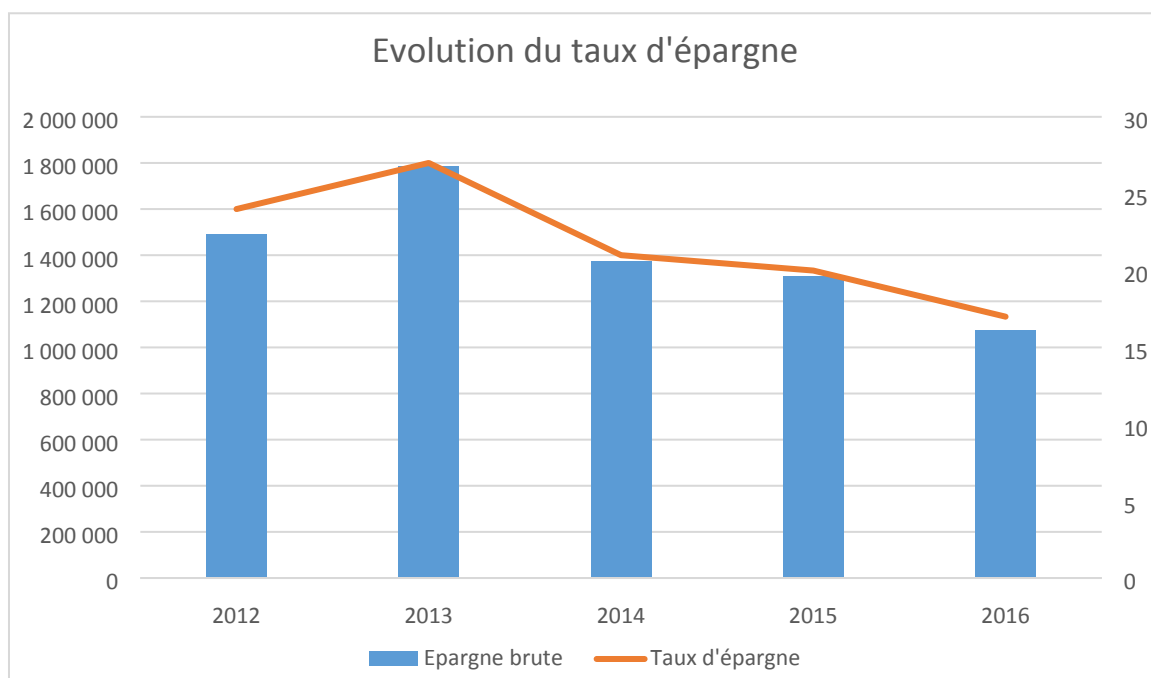
L'évolution défavorable des épargnes résulte d'une dynamique plus forte des dépenses réelles de fonctionnement (+0,73%) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (-3,06%).

Malgré la hausse du FPIC de 50,79% par rapport à 2015 (+38,78% par rapport à 2014), l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement reste maîtrisée, alors que les recettes réelles baissent principalement en raison de la diminution des dotations de l'Etat (-39,08%).

Le taux de rigidité des charges structurelles est de 14,03%. Il est très en-deçà du seuil communément admis de 65%. Il mesure le rapport entre les charges de personnel et l'annuité de la dette et les produits de fonctionnement.

Le taux d'épargne reste, malgré la baisse constatée de l'épargne brute, à un niveau plus que satisfaisant aux alentours de 17%.





La capacité de désendettement se situe fin 2016 à 0,54 années. Ce ratio traduit le **faible niveau d'endettement de la collectivité**, puisque si toute l'épargne brute dégagée par la Communauté de Communes était consacrée au remboursement de la dette, celle-ci serait remboursée en l'espace de 0,54 années.

Le solde d'exécution budgétaire, hors reprise des résultats est de + 383 467 € (+302 602,43 € en 2015). Il vient abonder le fonds de roulement qui s'établit fin 2016 à 5 996 330 €.

Pour 2017, les résultats provisoires montrent une réduction du niveau des épargnes. L'épargne brute devrait se situer aux alentours des 0,7 M€, soit un niveau supérieur aux prévisions budgétaires.

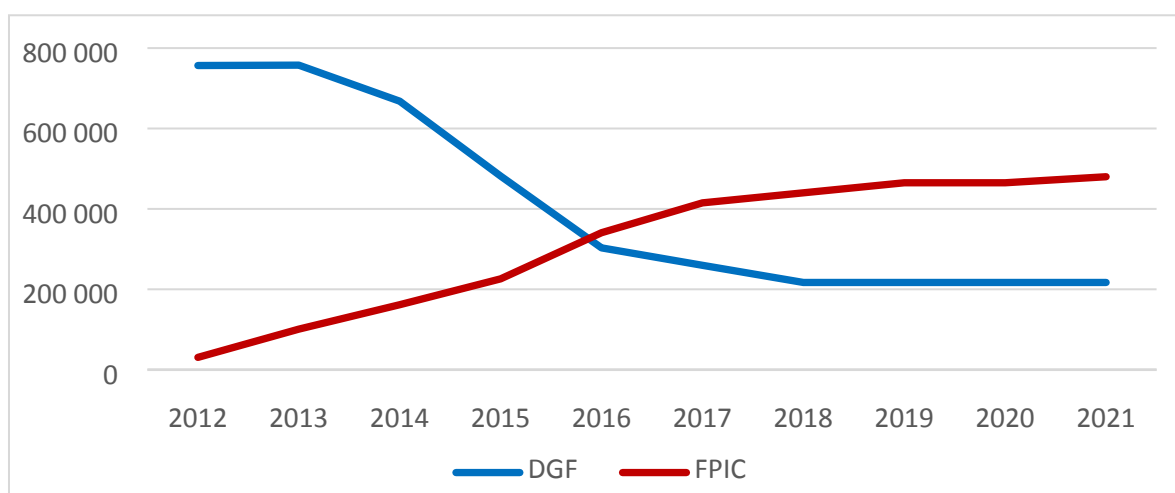
5) Les orientations budgétaires 2018.

En 2018, le contexte financier dans lequel s'inscrit l'action de la Collectivité est le suivant :

- 1) stabilisation de la baisse des dotations de l'Etat ;
- 2) modification des modes de financement des partenaires institutionnels (Conseil Départemental en particulier) ;
- 3) incertitudes liées à la réforme de la fiscalité locale ;
- 4) progression du FPIC (+6%) ;
- 5) revalorisation législative des bases fiscales (+1,2% par rapport à 2017 en fonction de l'inflation constatée sur la période de novembre 2016 à novembre 2017).

A) Le Budget Général.

a.1) La section de fonctionnement



Le graphique ci-dessus montre la baisse continue de la DGF depuis 2012.

De 756 634 € en 2012, son montant devrait s'établir à 217 000 € en 2018 et se stabiliser par la suite à ce niveau, ce qui représente, sur la période d'analyse, une perte annuelle de 539 634 € par rapport à 2012.

Parallèlement, la contribution de la Communauté de Communes au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales n'a cessé, sur la même période, de croître de 30 641 € en 2012 pour atteindre 480 000 € en 2020. Le montant estimé en 2018 est de 440 000 €.

Cette évolution constitue, depuis 2012, sur la période 2012-2021, une charge supplémentaire de 449 359 € en fonctionnement.

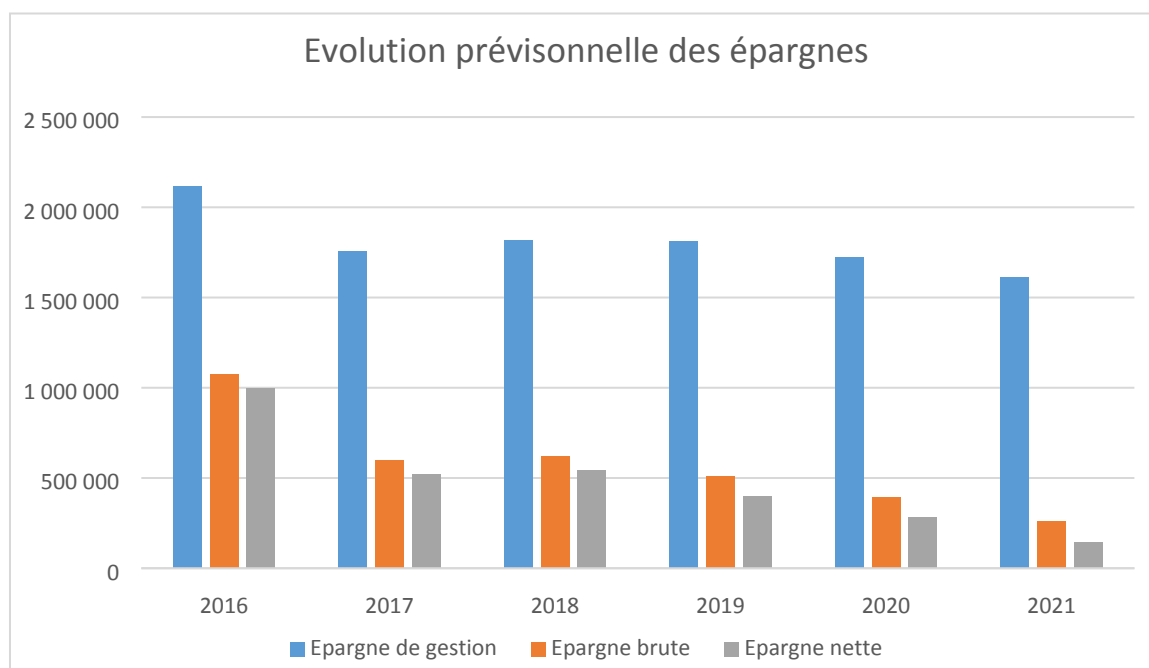
En additionnant, l'évolution de ces deux grandeurs, la section de fonctionnement accuse une perte de marge de manœuvre cumulée sur la période 2012-2021 de plus de 6,3 M €

Cette perte impacte évidemment les niveaux des épargnes et le niveau d'autofinancement de la Collectivité.

Analyse	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement courant	6 455 365,87	6 678 207,94	6 825 553,61	6 919 001,20	6 936 827,00	6 953 887,40
Dépenses de fonctionnement courant	4 339 230,65	4 920 028,00	5 007 136,00	5 105 061,00	5 211 466,00	5 340 921,00
Epargne de gestion	2 116 135,22	1 758 179,94	1 818 417,61	1 813 940,20	1 725 361,00	1 612 966,40
Résultats financiers	-24 330,16	-22 000,00	-21 500,00	-18 600,00	-15 600,00	-12 400,00
Résultats exceptionnels	-1 017 260,15	-1 136 612,00	-1 176 690,00	-1 286 690,00	-1 314 690,00	-1 341 690,00
Epargne brute	1 074 544,91	599 567,94	620 227,61	508 650,20	395 071,00	258 876,40
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	76 056,05	79 500,00	79 200,00	109 400,00	112 800,00	116 300,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	998 488,86	520 067,94	541 027,61	399 250,20	282 271,00	142 576,40

Le montant des différentes épargnes est orienté à la baisse sur la période d'analyse. De 2 116 135 € en 2016, il devrait s'établir, pour l'épargne de gestion, à 1 818 418 € en 2018 et à 1 612 966 € en 2021. A noter que son niveau devrait être en hausse entre 2017 et 2018 puis stable en 2019.

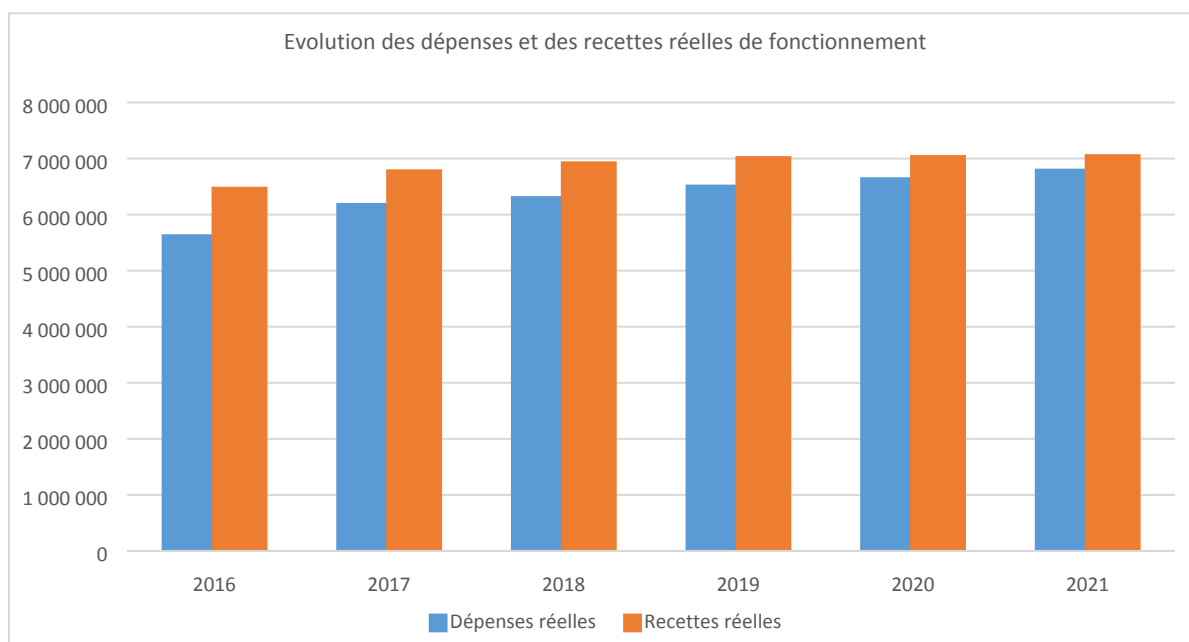
L'épargne brute connaît la même tendance. Elle passe de 1 074 546 € en 2016 à 258 876 € en 2020.



L'autofinancement net de la section d'investissement baisse, sur la période d'analyse, de 998 489 € à 142 576 €. Il devrait s'établir à 541 028 € en 2018.

Cette baisse des épargnes est donc la résultante d'un dynamisme plus grand attendu des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. En effet, sur période 2017-2021, l'évolution moyenne attendue des dépenses réelles de fonctionnement est de 4,63 % contre +1,59% pour les recettes réelles de fonctionnement (scénario au fil de l'eau consistant en une reproduction prospective des tendances observées par le passé sans correction).

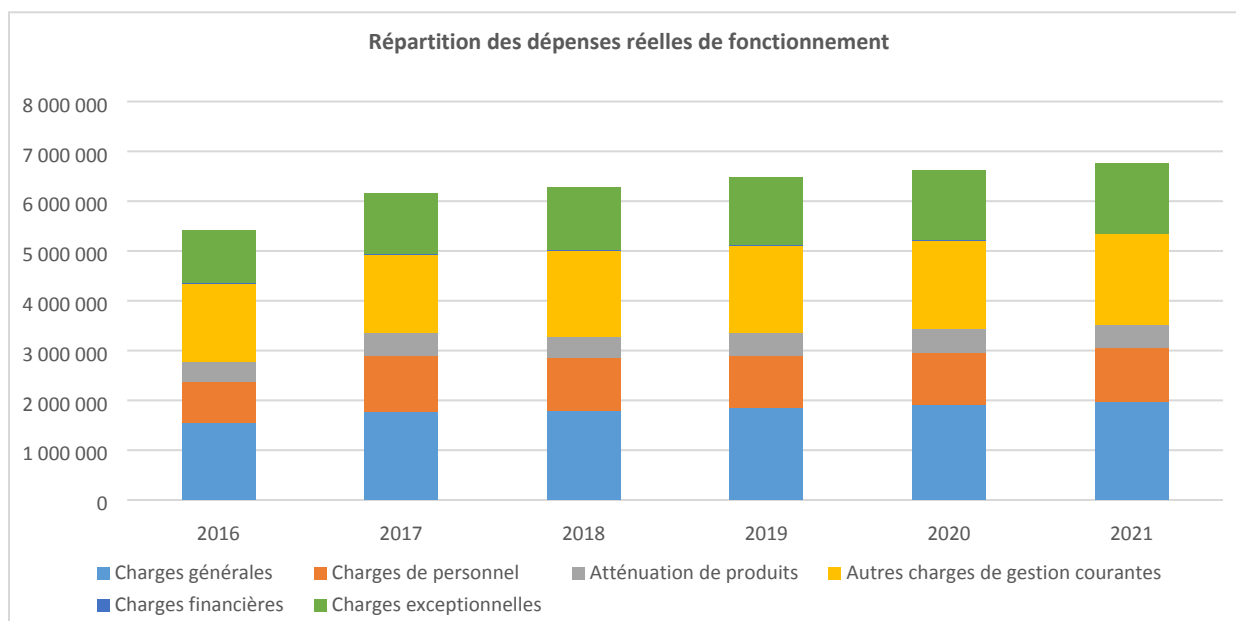
L'évolution attendue des dépenses réelles de fonctionnement entre 2017et 2018 est de 1,98 % et de 2,10 % pour les recettes réelles de fonctionnement.



Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 6 276 636 € en 2018 et les recettes réelles à 6 896 864 €.

Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établiraient à un montant de 6 276 636 € contre 6 154 899 € en 2017(+1,98 %).



Les charges à caractère général devraient représenter, en 2018, 28,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce taux était de 29,5 % en 2017. Elles pourraient s'élever à une somme de 1 796 280 € (+1,6 % par rapport à 2017).

Les crédits alloués aux fluides sont prévus en hausse de 16%. Les frais de fonctionnement liés aux structures périscolaires et au TAD sont stables par rapport à 2017. Les charges de maintenance sont attendues à 47 000 € contre 44 000 € en 2017. 16 000 € sont prévus pour l'entretien courant de l'éclairage public.

Cette ligne budgétaire est en hausse en raison du programme initié pour réaliser des économies d'énergie. A noter que 25 candélabres seront rajoutés sur le réseau (51 en 2017). Les primes d'assurances sont attendues à la baisse de 10 500 €. 16 000 € sont affectés pour l'externalisation du plan de communication. 8 000 € sont proposés pour la réalisation par la CCI Alsace- Eurométropole de l'étude sur les centralités commerciales. Enfin, les frais d'études et les honoraires sont attendus à la baisse en raison de l'internalisation de certaines prestations qui est permis depuis le recrutement de l'ingénieur en charge du pôle « Aménagement du Territoire » et de la responsable du nouveau pôle « Gestion des moyens, des ressources et des personnels ».

Les charges de personnel devraient s'établir, sur le budget principal, à 1 048 261 € (-7,4%) et représenter 16,70 % (16,77% en 2017) des dépenses réelles de fonctionnement. Elles seraient impactées par les recrutements de l'ingénieur pour assurer la mission de géomaticien (+41 000 €), du responsable des ressources humaines (+48 000 €), de la pérennisation de l'emploi d'agent technique placé précédemment sous statut de CAE (+21 000 €), ainsi que le traitement sur une année pleine du chargé de développement économique (+ 51 000 €). Les dépenses incluent aussi l'effet GVT estimé à 7500 €.

Ces dépenses sont atténuées par le départ programmé à la retraite, cette année, de deux agents de catégorie A. La cotisation pour l'assurance du personnel devrait rester stable à 50 000 €. Enfin, 75 000 € seront prévus pour l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire (remboursement des frais aux communes).

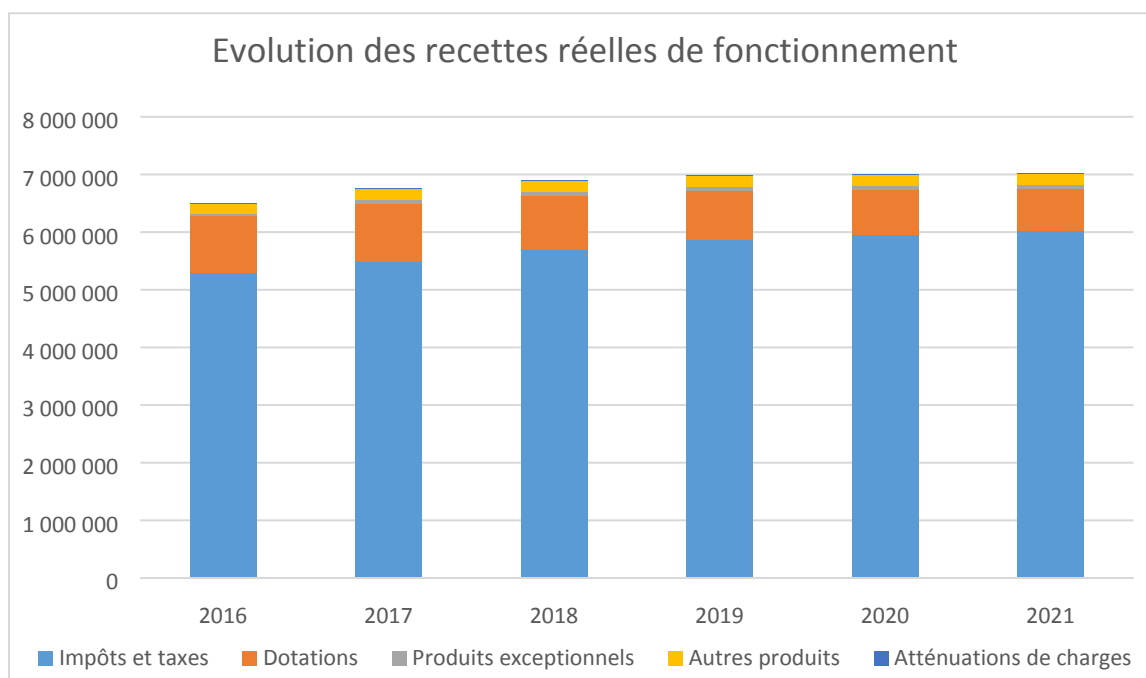
Les autres charges de gestion courante devraient mobiliser 1 722 595 € et représenter 27,44% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles devraient connaître une hausse de 10,87% sous l'influence de la contribution au financement de la commission « Gestion des milieux aquatiques » placée sous l'égide du SDEA qui devrait s'établir à 200 000 € en 2018. La subvention versée au RAI devrait diminuer à 240 000 €. Le contingent SDIS est attendu en hausse de 31 000 € tout comme la participation au PETR Sélestat-Alsace Centrale (+20 000 €).

Les charges financières sont attendues à la baisse (-2,27%).

Les charges exceptionnelles devraient s'établir à 1 248 000 € (+2,90%) et représenter 19,88% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles intègrent les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes qui sont toutes, sauf pour le budget annexe Médiathèques, évaluées à la hausse.

Les recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles devraient s'élever à 6 896 864 € contre 6 754 467 en 2017 (+2,10%).



La fiscalité représente la majorité des recettes réelles de fonctionnement. D'un montant de 5 701 333 €, elle serait en hausse de 3,71%, du fait d'une variation moyenne estimée des bases de 2,4%. Elle représente 83% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations et participations sont attendues à la baisse (-6,46%) du fait principalement de la baisse attendue des aides des partenaires institutionnels de la Communauté de Communes. La DGF devrait rester stable à 217 000 €. Elles représentent 13 % des recettes de fonctionnement (15 % en 2017).

Les produits des services d'un montant estimé de 193 840 € (+3,96 %) devraient représenter 2,81% des recettes réelles de fonctionnement. Leur dynamisme devrait résulter des redevances dues par le gestionnaire des structures périscolaires et des recettes liées.

Les recettes sont complétées par des **produits exceptionnels** de 71 000 € au titre des remboursements de sinistres sur l'éclairage public principalement et de 3 000 € de produits divers.

b.2) La section d'investissement.

Le programme pluriannuel d'investissement 2018-2021).

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur lequel le Conseil de Communauté est invité à se prononcer prévoit en particulier les gros investissements suivants :

- Très haut Débit 1^{ère} tranche : 875 000 € ;
- Fonds de concours pour la commune de Sundhouse pour la rénovation de la salle polyvalente : 350 000 € ;
- Eclairage Public (gros travaux et convention de mandat) : 350 000 €/an ;
- Construction d'un accueil périscolaire à Bootzheim : 2 M€ ;
- Construction d'un accueil périscolaire sur Elsenheim : 2 M€ ;
- Gros entretien voirie : 350 000 €/an, 150 000 € en 2021 ;
- Réalisation d'un itinéraire cyclable: 255 000 €

Il est programmé de mobiliser **4 740 400 €** au titre de l'exercice 2018. Les crédits suivants sont prévus :

Périscolaire –Petite Enfance : 2 899 000 €

- ✓ MultiAccueil : 18 000 € (dont 7 200 € pour l'étude du CAUE sur la faisabilité de la réhabilitation du site actuel)
- ✓ Travaux périscolaire Elsenheim : 1 850 000 €
- ✓ Travaux périscolaire Bootzheim : 1 000 000 €
- ✓ Acquisition mobilier : 31 000 €

Services administratifs et techniques : 30 300 €

- ✓ Matériel électrique : 12 300 €
- ✓ Outillage : 18 000 €

Voirie – Réseaux : 1 325 000 €

- ✓ Circulations douces : 25 000 €
- ✓ Entretien EP : 350 000 €
- ✓ Etudes EP : 100 000 €
- ✓ Entretien voirie : 350 000 €
- ✓ Très Haut Débit : 500 000 €

Administration Générale : 486 100 €

- ✓ Fonds de concours aux communes : 370 000 €
- ✓ Diverses dépenses : 71 100 € €
- ✓ Mobilier et informatique : 45 000 €

b.3.) La balance générale prévisionnelle.

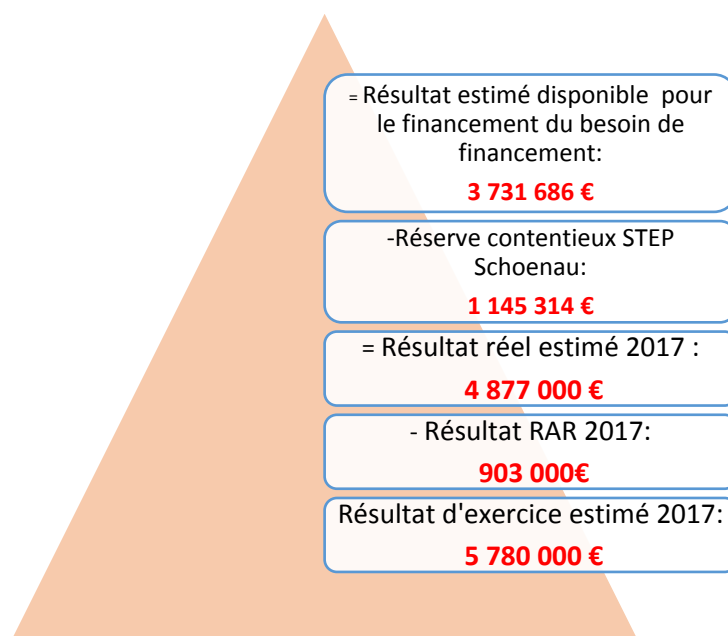
Une fois le programme d'investissement décrit, il convient de s'interroger sur la faisabilité financière du PPI et des investissements prévus en 2018.

Analyse	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	1 074 544,91	599 567,94	620 227,61	508 650,20	395 071,00	258 876,40
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	76 056,05	79 500,00	79 200,00	109 400,00	112 800,00	116 300,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	998 488,86	520 067,94	541 027,61	399 250,20	282 271,00	142 576,40
Dépenses réelles d'investissement	1 932 707,71	2 280 774,00	4 740 400,00	2 217 700,00	639 000,00	417 500,00
Recettes réelles d'investissement	1 311 194,43	395 040,38	767 280,69	363 791,51	104 821,56	68 486,70
Besoin de financement	621 513,28	1 885 733,62	3 973 119,31	1 853 908,49	534 178,44	349 013,30
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	376 975,58	-1 365 665,68	-3 432 091,70	-1 454 658,29	-251 907,44	-206 436,90
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	381 975,58	-1 365 665,68	-3 432 091,70	-1 454 658,29	-251 907,44	-206 436,90
Résultat reporté de l'exercice N-1	5 614 354,02	5 996 329,60	4 630 663,92	1 198 572,22	-256 086,07	-507 993,51
Résultat de l'exercice N au 31/12	5 996 329,60	4 630 663,92	1 198 572,22	-256 086,07	-507 993,51	-714 430,41

On constate que, sans la reprise du résultat de l'exercice 2017 estimé à 4 877 000 € (5 780 000 € hors restes à réaliser de 903 000 €), il **resterait une capacité de financement de 1 198 500 €**. Ce montant inclut l'emprunt de 875 000 € prévu pour le financement du déploiement

du Très Haut Débit sur la partie nord du territoire. Il convient, aussi, toutefois, de mettre en réserves un montant de 1 145 314 € correspondant à l'indemnisation du contentieux lié à la STEP de Schoenau.

b.4.) Décomposition du résultat reporté.



Le résultat estimé pour le financement du besoin de financement de 3 731 686 € permet de couvrir le seul exercice 2018.

Pour le reste de la prospective, on constate que la situation devient très tendue dès 2019. Il conviendrait de procéder à la mobilisation d'un emprunt ou alors décaler, voire rapporter certains investissements (par exemple dans les domaines de la voirie et/ou de l'éclairage public).

B) Le budget annexe Piscine

Les charges de personnel en progression de 2,10% constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement. Elles sont influencées par le GVT. Les fluides sont en hausse de 5% par rapport à 2017.

Les recettes liées aux entrées devraient rester stables, car elles sont calculées, pour le moment, sans évolution tarifaire. A cet égard, **il serait opportun de se pencher sur la politique tarifaire menée jusqu'à présent au niveau des collégiens qui bénéficient de l'entière gratuité.** La subvention d'équilibre du budget général devrait connaître une hausse de 5,20%.

Au niveau de l'investissement, une enveloppe de 300 000 € est prévue pour la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de rénovation du bâtiment.

C) Le budget annexe Médiathèques.

En fonctionnement, la charge principale est constituée par les dépenses de personnel qui baisseraient de 2,2%. Les fluides sont en progression de 63%.

15 500 € sont prévus en investissement pour l'acquisition de matériel de bureau et informatique ainsi que de mobilier.

D) Le budget annexe Ecole de Musique.

En fonctionnement, la charge principale est constituée par les dépenses de personnel qui évoluent de +11,70%, du fait du changement du coefficient horaire du directeur de la structure qui est désormais à temps plein sur cet emploi du fait de ses nouvelles responsabilités de Directeur du pôle « Animation du territoire ».

Au niveau des recettes, les droits d'écolage et les droits d'entrée permettent de financer en partie les dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement de 1 000 € concerne l'acquisition de petit matériel informatique et musical.

E) Le budget annexe Gendarmerie.

Le budget Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim prévoit des crédits de 12 000 € pour l'entretien des espaces verts. Les dépenses seront financées principalement par le loyer versé par l'Etat pour l'occupation des locaux.

Pour les prochains exercices, la Communauté de Communes est en attente de la décision des autorités militaires pour une extension éventuelle des bâtiments (partie administrative et logements).

F) Le budget annexe Ordures Ménagères.

Le budget Ordures Ménagères est basé sur une redevance stable. Il permet la balance entre les recettes liées au recouvrement de la redevance incitative unique et le versement de la contribution au SMICTOM.

G) Le budget annexe PAIM

Le budget PAIM prévoit la réalisation le long de la route départementale d'une piste cyclable. Ces travaux seront financés dans le cadre des emprunts nécessaires au préfinancement de la viabilité de la zone.

H) Le budget annexe ZA Sundhouse

Le budget de la Zone de Sundhouse intègre un crédit pour la réalisation de la voirie définitive pour 151 000 €. Un emprunt sera budgété pour le financement de ces travaux ainsi que pour la couverture du déficit d'investissement prévisionnel 2017. Celui-ci ne sera pas mobilisé, sauf évolution moins favorable constatée au niveau de la vente des terrains restants.

I) Le budget annexe ZA Hilsenheim

Le budget de la Zone d'Hilsenheim a été créé par le Conseil de Communauté suite au transfert de cette zone en application de la loi NOTRe.

50 000 € seront prévus pour le remboursement de l'emprunt transféré par la Commune d'Hilsenheim et 5 000 € pour l'entretien de la zone. Ces dépenses seront financées par la vente attendue des terrains restant à commercialiser.

6) La stratégie financière 2018.

Le Conseil de Communauté est prié de fixer ses orientations pour l'élaboration du projet de budget 2018 et de se prononcer, en particulier, sur les points suivants:

- Pas de mobilisation de la fiscalité, mais travail sur une optimisation future des bases;
- Mode de financement des investissements par mobilisation de l'emprunt (pour le Très Haut Débit) et par le fonds de roulement;
- Réduction éventuelle supplémentaire des dépenses de fonctionnement (augmentation maximale de 1,2% pour 2018 et le reste de la mandature) et d'investissement en reportant ou en diminuant le montant affecté à certains projets (voirie et/ou éclairage public);
- Action possible sur les tarifs des services rendus à la population, notamment pour les budgets annexes.